

« La Convention Européenne aujourd'hui : bilan et perspectives ».

Compte-rendu de la conférence donnée par :

Monsieur Giuliano Amato,
Ancien Premier Ministre de la République italienne
Vice-président de la Convention Européenne

Cette réunion exceptionnelle, organisée en partenariat avec la direction de Sciences Po et avec le soutien de l'Ambassade d'Italie à Paris, des Fondations Robert Schuman et Hippocrène, s'est déroulée devant un public d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs de Sciences Po.

Le débat a aussi été animé par Monsieur Marc Lazar, Directeur de l'Ecole Doctorale de Sciences-Po, Monsieur Renaud Dehousse, titulaire de la Chaire Jean Monnet de Sciences-Po, Monsieur Christian Lequesne, Directeur Adjoint du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales de Sciences –Po, et Madame Florence Deloche-Gaudez, Chargée de Mission à la Direction des Affaires Européennes de Sciences –Po.

Le directeur de l'IEP de Paris, Richard Descoings, a tout d'abord rappelé la vocation européenne et internationale de Sciences-Po. Il a ensuite salué Monsieur Giuliano Amato, pour les réformes qu'il avait menées en Italie. Le directeur a aussi souhaité que les élèves de l'IEP constituent les fers de lance de l'intégration européenne.

Le discours de l'ancien Premier Ministre d'Italie a été remarquable par la clarté des arguments et les métaphores utilisées. Preuve que humour et responsabilité peuvent aller de pair. Monsieur Amato a notamment appelé de ses vœux l'instauration d'un cadre institutionnel unique en Europe, la mise en place de la personnalité juridique pour l'Union Européenne et le renforcement de la force juridique de la Charte. Il s'est aussi prononcé en faveur d'une simplification du vocabulaire européen : règlements et directives devraient dorénavant se nommer lois et lois cadres. L'un des objectifs du travail de la Convention est de parvenir à un équilibre au niveau européen, qui ne lèse ni le Conseil, ni la Commission. Un exécutif plus concentré devrait voir le jour, avec un Président élu pour 2 ans et demi. Enfin, le conflit latent entre fédéralistes et inter-gouvernementalistes devra être résolu. Cette logique de confrontation concerne le passé, et ne prépare pas l'avenir.

Monsieur Renaud Dehousse a abordé plusieurs aspects du travail de la Convention. Il s'est notamment interrogé sur la rénovation de la politique étrangère européenne et l'importance du processus délibératif mis en œuvre par la Convention.

Le débat s'est poursuivi avec l'intervention de Monsieur Christian Lequesne. Il s'est étonné que le lien entre la future Constitution et le processus d'élargissement n'ait pas été évoqué. Les autres questions ont concerné la communication aux citoyens des nouveautés apportées par la Convention et les risques d'incompréhension entre « petits » et « grands » pays en Europe. Il s'est d'autre part demandé si l'efficacité de la politique étrangère européenne n'était pas plus une question de volonté des Etats membres qu'une question de procédures.

Madame Florence Deloche-Gaudez a enfin rappelé les avancées majeures réalisées par le groupe de travail Simplification, présidé par Monsieur Amato.

Ce dernier a regretté l'absence d'une position commune en Europe. L'exemple de l'Irak est éclairant à ce point. Monsieur Amato a considéré que ni la France, ni le Royaume-Uni n'avaient réussi à faire reconnaître leurs positions vis à vis des Etats-Unis. Une position commune dans les affaires internationales passe ainsi par un Ministre des affaires étrangères qui réunirait tous les services européens liés aux affaires internationales. Cette réforme est possible, au vue du succès de la vision géo-commerciale unique au niveau européen. Il a ensuite examiné le problème de la crainte des « petits » pays, face à un mandat exécutif trop long. Le problème peut être résolu en ne fixant pas dans la future Constitution le nombre exact d'années pour les membres du futur « gouvernement » européen. La question du manque de transparence au niveau européen est capitale aux yeux de Monsieur Amato. L'Europe dispose déjà d'un processus d'élection de représentants et de mécanismes de protection du droit des minorités. Il lui manque une plus grande transparence de ses gouvernants et de leurs décisions. Monsieur Amato a enfin souligné que le futur texte proposé par la Convention devrait être adopté à l'unanimité.

Preuve de cette méthode consultative et délibérative adoptée par la Convention, de nombreuses questions ont été posées par l'auditoire. Les principales concernèrent le lien entre société civile et le travail de la Convention, la possibilité d'un référendum pan-européen pour se prononcer sur ses travaux, et le nombre futur de Ministres européens. L'ancien Premier Ministre d'Italie a regretté l'absence d'opinion publique européenne, bien que la société civile soit intervenue dans les travaux de la Convention, notamment sur les questions de transparence des institutions et de participation démocratique. Il a enfin exclu la possibilité de référendum pour le moment, du fait de l'impossibilité juridique et d'un débat sur la pertinence d'une telle procédure.